



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2020-282

PUBLIÉ LE 30 OCTOBRE 2020

Sommaire

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2020-10-30-001 - ARRETE portant subdélégation de signature de M. Pierre GARCIA, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire dans le cadre des attributions et compétences de M. Pierre POUËSSEL, Préfet de la région Centre-Val de Loire (8 pages) Page 3

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2020-10-29-003 - Arrêté modificatif n° 7 du 29 octobre 2020 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du Loir-et-Cher (4 pages) Page 12

R24-2020-10-29-004 - Arrêté modificatif n° 7 du 29/10/2020 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret (4 pages) Page 17

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-10-30-002 - 2021 Délégation de gestion DDCSPP41 -RAA (3 pages) Page 22

DIRECCTE Centre-Val de Loire

R24-2020-10-30-001

ARRETE portant subdélégation de signature de M. Pierre
GARCIA, directeur régional des entreprises, de la
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
du Centre-Val de Loire dans le cadre des attributions et
compétences de M. Pierre POUËSSEL, Préfet de la région
Centre-Val de Loire

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature de M. Pierre GARCIA,
directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,
dans le cadre des attributions et compétences de
M. Pierre POUËSSEL, Préfet de la région Centre-Val de Loire,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire

VU le Code du commerce ;

VU le Code de la consommation ;

VU le Code du travail ;

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
notamment ses articles 7, 51 et 54 ;

VU la loi n° 72-69 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des
régions, notamment son article 21-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des
communes, des départements et des régions notamment son article 34 ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration
territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur
la comptabilité publique ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions
administratives individuelles ;

VU le décret n° 2001-1178 du 12 décembre 2001 modifié relatif à la direction
générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

VU le décret n° 2012-655 du 4 mai 2012 modifié relatif à l'étiquetage et à la traçabilité des produits viti-vinicoles et à certaines pratiques œnologiques dans les vins ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2013-571 du 1^{er} juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 17 juillet 2019 nommant M. Pierre POUËSSEL, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret ;

VU l'arrêté interministériel en date du 14 novembre 2019 portant nomination de M. Pierre GARCIA sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire à compter du 1^{er} décembre 2019 ;

VU l'arrêté préfectoral n°20.022 du 19 février 2020 portant délégation de signature à M. Pierre GARCIA directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire ;

VU les schémas d'organisation financière relatifs aux budgets opérationnels de programme ;

SUR PROPOSITION du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Organisation des subdélégations

Subdélégation de signature est donnée aux agents et fonctionnaires de la DIRECCTE Centre-Val de Loire désignés ci-après pour signer les décisions et actes administratifs relevant des attributions de la DIRECCTE, en ce qui concerne :

- les attributions relevant de l'ordonnancement ;
- les attributions relevant du pouvoir adjudicateur ;
- les attributions spécifiques et générales.

ARTICLE 2 : Attributions relevant de l'ordonnancement secondaire

Subdélégation de signature est donnée, aux agents et fonctionnaires désignés ci-après de la DIRECCTE :

A/ Niveau régional

A l'effet de :

1) Recevoir les crédits des programmes suivants :

- 102 : accès et retour à l'emploi,
- 103 : accompagnement des mutations économiques et du développement de l'emploi,
- 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail,
- 134 : développement des entreprises et régulations,
- 155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail,
- 159 : expertise, information géographique et météorologie,
- 354 : administration territoriale de l'Etat.
- 349 : fonds pour la transformation de l'action publique

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Alain LAGARDE, secrétaire général,
- M. Patrick MARCHAND, responsable du pôle 3E,
- Mme Nadia ROLSHAUSEN, responsable du pôle T,
- Mme Fabienne BIBET, responsable du pôle C.

2) Procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées :

Sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme relevant des programmes suivants :

- 102 : accès et retour à l'emploi (titres 3 et 6),
- 103 : accompagnement des mutations économiques et du développement de l'emploi (titres 3 et 6),
- 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail (titres 3 et 6),
- 134 : développement des entreprises et régulations (titre 3),
- 155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail (titres 2,3 et 6),
- 159 : expertise, information géographique et météorologie (titre 6),
- 354 : administration territoriale de l'Etat (titres 3 et 5).
- 349 : fonds pour la transformation de l'action publique (titres 3 et 5)

Sur les crédits relevant du programme technique « fonds social européen ».

Subdélégation de signature est donnée à :

- M. Alain LAGARDE, secrétaire général,
- M. Patrick MARCHAND, responsable du pôle 3E,
- Mme Nadia ROLSHAUSEN, responsable du pôle T,
- Mme Fabienne BIBET, responsable du pôle C,
- Mme Marie-Hélène GODIN, inspectrice du travail.

3) Pour la validation des actes liés :

- aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur,

- dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS, aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Centre-Val de Loire donne subdélégation aux agents fonctionnaires désignés ci-après de la DIRECCTE :

- Mme Laurence SCHRICKE, secrétaire administrative,
- Mme Clarisse CHOLLET, secrétaire administrative
- Mme Corinne GAYOT, secrétaire administrative,
- Mme Marie-Hélène GODIN, inspectrice du travail,
- M. Patrice JACQUEMIN, contrôleur du travail,
- Mme Florence MONGELLA, secrétaire administrative.

pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous :

- 102 : accès et retour à l'emploi,
- 103 : accompagnement des mutations économiques et du développement de l'emploi,
- 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail,
- 134 : développement des entreprises et régulations,
- 155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail,
- 159 : expertise, information géographique et météorologie,
- 354 : administration territoriale de l'Etat.
- 349 : fonds pour la transformation de l'action publique

B/ Unités départementales

1) Pour recevoir les crédits des programmes suivants :

- 102 : accès et retour à l'emploi,
- 103 : accompagnement des mutations économiques et du développement de l'emploi,
- 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail,
- 155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail.
- 159 : expertise, information géographique et météorologie,
- 354 : administration territoriale de l'Etat.

2) Pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 des budgets opérationnels de programme suivants et affectés dans le cadre du dialogue de gestion aux unités départementales :

- 102 : accès et retour à l'emploi (titres 3 et 6),
- 103 : accompagnement des mutations économiques et du développement de l'emploi (titres 3 et 6),
- 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail (titres 3 et 6),
- 155 : conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail (titres 2, 3 et 6),
- 159 : expertise, information géographique et météorologie (titre 6),
- 354 : administration territoriale de l'Etat (titres 3 et 5).

département du Cher : M. Olivier NAYS, responsable de l'unité départementale du Cher et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Sylvain DU CHAMP, attaché principal d'administration de l'Etat et à Mme Martine DEGAY, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle unique.

département de l'Eure-et-Loir : Mme Caroline PERRAULT, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité départementale de l'Eure-et-Loir et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Jean-Paul ANTON, directeur adjoint du travail.

département de l'Indre : Mme Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, responsable de l'unité départementale de l'Indre, et en cas d'empêchement ou d'absence à Mme Pascale RUDEAUX, attachée principale d'administration des affaires sociales et à Mme Laure-Clémence PORCHEREL, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle unique.

département de l'Indre-et-Loire : M. Stève BILLAUD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Indre-et-Loire, et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Bruno ROUSSEAU, responsable de l'unité de contrôle Sud.

département de Loir-et-Cher : Mme Evelyne POIREAU, attachée principale d'administration des affaires sociales, adjointe au responsable de l'unité départementale du Loir-et-Cher, chargée de l'intérim du responsable de l'unité départementale du Loir-et-Cher et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Thierry GROSSIN-MOTTI, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle unique de l'unité départementale du Loir-et-Cher.

département du Loiret : M. Jean-Marc DUFROIS, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Loiret, et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Eric JOURNAUD, attaché d'administration, à M. Laurent TRIVALEU, directeur adjoint du travail et à Mme Carole BOUCLET, directrice adjointe du travail.

ARTICLE 3 : Attributions spécifiques et générales

A/ Au niveau régional

Subdélégation de signature est donnée dans les domaines suivants :

Vie des services

Les décisions, actes administratifs et correspondance relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la DIRECCTE,

Les décisions, actes administratifs, et correspondance relatifs à la gestion des personnels titulaires et non titulaires, dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires.

Missions de la DIRECCTE

Les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'exercice des missions de la DIRECCTE tels que prévues par le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des DIRECCTE.

Aux agents et fonctionnaires désignés ci-après de la DIRECCTE :

- M. Alain LAGARDE, secrétaire général,
- M. Patrick MARCHAND, responsable du pôle 3E,
- Mme Nadia ROLSHAUSEN, responsable du pôle T,
- Mme Fabienne BIBET, responsable du pôle C.

Les correspondances relatives au service économique de l'Etat en région Centre-Val de Loire :

- M. Denis SAUSSEREAU, chef du service par intérim.

Les correspondances relatives au service des mutations économiques et développement des compétences :

- M. Stéphane THOMAS, chef du service.

Les correspondances relatives aux missions du service accès et retour à l'emploi :

- Mme Marika PETIT, cheffe du service.

Les correspondances relatives aux missions du service régional de contrôle de la formation professionnelle :

- M. Stéphane CARTIER, directeur adjoint du travail, responsable du service de contrôle de la formation professionnelle.

Les correspondances relatives aux fonds social européen :

- M. Philippe RAUX, responsable de la mission FSE.

Les correspondances relatives à la gestion des personnels titulaires et non titulaires :

- Mme Naïma HOUITAR, responsable du service des ressources humaines

B/ Dans les unités départementales

Subdélégation de signature est donnée dans les domaines suivants :

Vie des services

Les décisions, actes administratifs et correspondance relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'unité départementale,

Les décisions, actes administratifs et correspondance relatifs à la gestion des personnels titulaires et non titulaires, dans les conditions et suivant les modalités fixées par les textes réglementaires.

Missions de la DIRECCTE

Les décisions, actes administratifs et correspondances relatifs à l'exercice des missions de la DIRECCTE tels que prévues par le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Aux agents et fonctionnaires désignés ci-après de chaque unité départementale :

département du Cher : M. Olivier NAYS, responsable de l'unité départementale du Cher et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Sylvain DU CHAMP, attaché principal d'administration de l'Etat et à Mme Martine DEGAY, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle unique.

département de l'Eure-et-Loir : Mme Caroline PERRAULT, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité départementale de l'Eure-et-Loir et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Jean-Paul ANTON, directeur adjoint du travail.

département de l'Indre : Mme Viviane DUPUY-CHRISTOPHE, responsable de l'unité départementale de l'Indre, et en cas d'empêchement ou d'absence à Mme Pascale RUDEAUX, attachée principale d'administration des affaires sociales et à Mme Laure-Clémence PORCHEREL, directrice adjointe du travail, responsable de l'unité de contrôle unique.

département de l'Indre-et-Loire : M. Stève BILLAUD, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de l'Indre-et-Loire, et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Bruno ROUSSEAU, responsable de l'unité de contrôle Sud.

département de Loir-et-Cher : Mme Evelyne POIREAU, attachée principale d'administration des affaires sociales, adjointe au responsable de l'unité départementale du Loir-et-Cher, chargée de l'intérim du responsable de l'unité départementale du Loir-et-Cher et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Thierry GROSSIN-MOTTI, directeur adjoint du travail, responsable de l'unité de contrôle unique de l'unité départementale du Loir-et-Cher.

département du Loiret : M. Jean-Marc DUFROIS, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Loiret, et en cas d'empêchement ou d'absence à M. Eric JOURNAUD, attaché d'administration, à M. Laurent TRIVALEU, directeur adjoint du travail et à Mme Carole BOUCLET, directrice adjointe du travail.

ARTICLE 4 : Attributions relevant du pouvoir adjudicateur

Subdélégation de signature est donnée, aux agents et fonctionnaires désignés ci-après de la DIRECCTE :

- M. Alain LAGARDE, secrétaire général,
- M. Patrick MARCHAND, responsable du pôle 3E,
- Mme Nadia ROLSHAUSEN, responsable du pôle T,
- Mme Fabienne BIBET, responsable du pôle C.

ARTICLE 5 : Exclusions du champ d'application

- La signature des décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur financier local et de la saisine préalable du ministre en vue de cette procédure,
- Les conventions liant l'État au Conseil régional Centre-Val de Loire.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} novembre 2020. Il abroge l'arrêté de subdélégation de signature en date du 13 octobre 2020.

ARTICLE 7 : Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans le 30 octobre 2020

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi du Centre-Val de Loire,

Signé : Pierre GARCIA

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à :

M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le :

Tribunal **Administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2020-10-29-003

Arrêté modificatif n° 7 du 29 octobre 2020
portant modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire
d'Assurance Maladie (CPAM) du Loir-et-Cher

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 7 du 29 octobre 2020
portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie (CPAM) du Loir-et-Cher

Le ministre des solidarités et de la santé,

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211 - 1 et D. 231- 1, D. 231-1-1 et D. 231-4,

VU l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil des Caisses Primaires d'Assurance Maladie,

VU l'arrêté du 01/09/2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

VU l'arrêté du 16 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher,

VU les arrêtés modificatifs en date des 12 avril 2018 - 16 octobre 2018 - 12 juillet 2019 – 04 mars 2020 – 10 mars 2020 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher,

VU la proposition de modification faite par la Confédération Générale du Travail - Force ouvrière - (CGT-FO),

ARRETE

ARTICLE 1: Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Loir-et-Cher :

En tant que Représentant des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Générale du Travail - Force ouvrière - (CGT-FO)

Suppléant : Monsieur ORÇONNEAU Benoist en remplacement de Monsieur RABY Marc

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 : Le Chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre Val de Loire.

Fait à Paris, le 29 octobre 2020
Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Paris de la Mission
Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale
Signé : Dominique MARECALLE

CPAM 41 - Modifications du 29/10/2020		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	LATHIERE	Joelle
			CALVO	Didier
		Suppléant(s)	LEBRETON	Nathalie
			BORG	Alain
	CGT - FO	Titulaire(s)	GONDY	Eric
			BERLU	Jean-Claude
		Suppléant(s)	ORÇONNEAU	Benoist
			GOULET	Cyrille
	CFDT	Titulaire(s)	ROGER	Julie
			MEUNIER	Jean-Charles
		Suppléant(s)	HAMMANI	Aïcha
	PICAUD		Mickaël	
	CFTC	Titulaire(s)	RAMANANJOELINA	Christian
		Suppléant(s)	LETOURNEAU	Nathalie
CFE - CGC	Titulaire(s)	GONTARD	Olivier	
	Suppléant(s)	COSTE	Franck	
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	TALABOT	Jean-Baptiste
			LEJEAU	Alain
			DUGARDIN	Elisabeth
			FERRAND	Sabine
		Suppléant(s)	BAUDRY	Philippe
			LIMONTA	Bénédicte
			LEROUX	Bénédicte
			À désigner	À désigner
	CPME	Titulaire(s)	GIRAUDEAU	Sylvie
			CORBEAU	Jean-Louis
		Suppléant(s)	À désigner	À désigner
			À désigner	À désigner
	U2P	Titulaire(s)	WORNI	Chantal
			COLINET	Richard
Suppléant(s)		À désigner	À désigner	
		À désigner	À désigner	
En tant que Représentants de la mutualité :	FNMF	Titulaire(s)	FRADET	Stéphane
			VIGOUROUX	Bernard
		Suppléant(s)	BASIRE	Olivier
			MARQUET	Joël
Institutions intervenant dans le domaine de	FNATH	Titulaire(s)	DEFOSSEZ	Chantal
		Suppléant(s)	NOULIN	Gérard
	UNAASS	Titulaire(s)	FORZY	Véronique

l'assurance maladie :		Suppléant (s)	LAMBERT	Philippe
	UDAF/U NAF	Titulaire(s)	FAUVET	Sylviane
		Suppléant (s)	LEROUX	Marie-Thérèse
	UNAPL	Titulaire(s)	À désigner	À désigner
		Suppléant (s)	À désigner	À désigner
Personnes qualifiées			GENTY	Marie-Jeanne

Ministère des solidarités et de la santé

R24-2020-10-29-004

Arrêté modificatif n° 7 du 29/10/2020
portant modification de la composition du conseil
d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté modificatif n° 7 du 29/10/2020
portant modification de la composition du conseil d'administration de la
Caisse d'Allocations Familiales du Loiret

Le ministre des solidarités et de la santé,

VU le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, L.231-3, L.231-6-1 et D. 231-1 à D. 231-4,

VU l'arrêté du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret,

VU l'arrêté du 01/09/2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique MARECALLE, chef de l'antenne de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

VU les arrêtés modificatifs des 24 avril 2018-12 juillet 2019-3 décembre 2019 - 12 décembre 2019 - 16 janvier 2020 et du 13 février 2020 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret,

VU la proposition formulée par la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

ARRETE :

ARTICLE 1^{ER} : Est nommé membre du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret :

En tant que Représentant des assurés sociaux:

Sur désignation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)

Titulaire : Madame GALOPIN Céline en remplacement de Madame DAIKH Anissa

Le document annexé au présent arrêté tient compte de cette modification.

ARTICLE 2 : Le chef d'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Centre Val-de-Loire.

Fait à Paris, le 29 octobre 2020
Le ministre des solidarités et de la santé,
Pour la ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Paris de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale
Signé : Dominique MARECALLE

CAF du Loiret - Organisations désignatrices		Statut	Nom	Prénom
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CGT	Titulaire(s)	PEPIN	Catherine
			BOTINEAU	Odile
		Suppléant(s)	PINCELOUP	Marie-Thérèse
)	BALANCON	Loïc
	CGT - FO	Titulaire(s)	LIROT	Chantal
			PERES	Jacky
		Suppléant(s)	PORCHON	Géraldine
)	DELGADO	Patrick
	CFDT	Titulaire(s)	BOUCREL	Alain
			TOURET	Myriam
		Suppléant(s)	GEERTS	Sylvie
)	ROQUENCOURT	François
	CFTC	Titulaire(s)	CLEMENT	Yves
		Suppléant(s)	GALOPIN	Céline
)			
CFE - CGC	Titulaire(s)	GROISY	Jérôme	
	Suppléant(s)	BALLAND	Françoise	
)			
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	MASSON	Gérard
			AVINAIN	Virginie
			GUITTON	Olga
		Suppléant(s)	PERDOUX	Valérie
)	CUVILLIER	Géralde
)	POIRIER	Fabrice
	CPME	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)	BRUNETAUD	Olivier
)		
	U2P	Titulaire(s)	VILLARD	Thierry
Suppléant(s)				
)			
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :	CPME	Titulaire(s)	LAMOTTE	Richard
		Suppléant(s)	BERAL	Jean-Louis
)		
	U2P	Titulaire(s)		
		Suppléant(s)		
)		
UNAPL / CNPL	Titulaire(s)	TATTEVIN	Sandrine	
	Suppléant(s)			
)			
En tant que	UNAF /	Titulaire(s)	GUYOT	Gilles

Représentants des associations familiales :	UDAF		CRAPEAU	Annick
			ADOBET	Alice
			BERTRAND	Arnaud
		Suppléant(s))	HAUDRY	Yohann
			NIGRON	Pascal
			MATET	Marie- Emmanuelle
			COLIN	Benoit
Personnes qualifiées		TELLIER	Christine	
		POISSON	Véronique	
		BERTRAND	Magali	

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2020-10-30-002

2021 Délégation de gestion DDCSPP41 -RAA

DÉLÉGATION DE GESTION

ENTRE :

La préfecture de la Région Centre-Val de Loire, sise 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1, dénommée ci-après le « délégrant » d'une part,

ET

La Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, sise Cité administrative – 34, avenue du Maréchal Maunoury – BP 10269 – 41006 BLOIS CEDEX, ci-après dénommée le « déléataire » d'autre part,

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU les dispositions de l'article 2 du décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er : Objet de la délégation

Par la présente délégation de gestion établie en application des articles 1, 2 et 4 du décret du 14 octobre 2004 susvisé, le délégrant confie au déléataire, en son nom et pour son compte, **la préparation** :

- de la tarification des prestations fournies par les établissements mentionnés au 13° du I de l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles, soit les centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ;

- des arrêtés de tarification qui en résultent ;

- des décisions d'autorisation budgétaire et de tarification prévue à l'article R.314-36 de ce même code ;

- des autorisations de frais de siège ;
- des décisions budgétaires modificatives et des arrêtés modificatifs de tarification ;

- des contentieux et des décisions modificatives qui en résultent ;

- de toute autre décision relative à la fixation, la répartition et à la mise en paiement des dotations globales de financement aux établissements et services mentionnés au présent article ;

En outre, le délégant confie au délégataire, en son nom et pour son compte, **la gestion** :

- sous réserve de l'approbation par l'autorité de tarification, des programmes d'investissements, de leurs plans de financement, et des emprunts dont la durée est supérieure à un an, prévus à l'article R.314-20 du code susvisé ;

- des contrats ou conventions pluriannuels mentionnés à l'article L.313-11 du code précité et de la rédaction des arrêtés de tarification y afférant, sous réserve de l'accord de l'autorité de tarification compétente ;

- de la procédure d'approbation du compte administratif de clôture prévu aux articles R.314-49 à R.314-55 du Code de l'action sociale et des familles et la préparation des propositions d'affectation du résultat du budget général ;

- des mesures budgétaires, comptables et financières prévues au code susvisé dans les cas de fermeture des établissements.

ARTICLE 2: Modification de la délégation

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente délégation, définie d'un commun accord entre les parties, fait l'objet d'un avenant dont un exemplaire est transmis à chacun des destinataires de la délégation.

ARTICLE 3 : Publication de la délégation

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre – Val de Loire.

ARTICLE 4 : Durée, reconduction et résiliation de la délégation

La présente délégation est valable pour l'exercice budgétaire 2021 et prendra fin le 31 décembre 2021. Elle est renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Cette délégation peut prendre fin de manière anticipée sur l'initiative d'une des parties sous réserve d'une notification écrite de la décision de résiliation, de l'observation d'un préavis de trois mois, et enfin de l'information de chacun des destinataires de la présente délégation.

Fait à Orléans, en trois exemplaires, le 30 Octobre 2020

Le déléguant,
Le préfet de la région Centre – Val
de Loire,
Signé : Pierre POUËSSEL

Le délégataire,
La directrice départementale de la
cohésion sociale
et de la protection des populations,
Signé : Christine GUÉRIN-STÉPHANIDES

Le préfet de Loir-et-Cher,
Signé : Yves ROUSSET